

Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **42 (1913)**

Heft 1

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

elle a rencontré l'amour que lui avait offert un militaire, dont la fidélité ne fut pas de longue durée. Après cette expérience, vint le mariage avec le Petit-Homme, dont elle a accepté la main dans l'unique intention d'obtenir une plus sûre liberté. Elle ne tarde pas, en effet, à s'émanciper. Elle fait la connaissance de Félix, un dramaturge marié et père de plusieurs enfants. La vie d'ivresse commence ; l'héroïne mord à pleine bouche dans le fruit défendu ; elle entraîne l'artiste loin de sa femme et de ses enfants, puis l'abandonne pour s'attacher à un bohème de la musique. Cette nouvelle fugue a lieu, comme la précédente, au nom des principes supérieurs, qui enseignent « le droit au bonheur ». L'épouse et l'amante infidèle veut de cette façon « vivre sa vie », épanouir son besoin d'amour hors des « misérables conventions » de la morale, « des préjugés et des hypocrisies de la religion », dont les amis sont tous des imbéciles et des sots. Elle, par contre, est « l'incomparable », « la plus tendre et la plus géniale ». Il serait difficile peut-être d'avoir un aussi beau talent d'écrivain ; par contre, il serait facile d'avoir plus de modestie, plus de religion et surtout plus de morale.

Julien FAVRE.

— a —

CHRONIQUE SCOLAIRE

Suisse. — Dans leur numéro du 15 novembre, les *Pädagogische Blätter* publient le rapport annuel sur la marche de l'Association suisse du corps enseignant catholique. Les membres sont au nombre de 3,000. Il y a en tout 68 sections : Saint-Gall, en a 35 ; Argovie, 8 ; Lucerne, 8 ; Thurgovie, 4 ; Appenzel, 2 ; Zoug, 2 ; Soleure, 3 ; Obwald, Nidwald, Grisons, Zurich et Uri, 1. A ce nombre il faut ajouter 18 sections de femmes, qui ont été établies à Bâle, Sarnen, etc. La réunion annuelle a eu lieu à Appenzell. M. Högger y a prononcé un discours sur les dangers et les moyens de préservation de la jeunesse et M. le Dr Helg a présenté un rapport sur l'histoire et les enseignements que cette branche donne pour la direction de la vie. Dans la discussion qui a suivi, l'assemblée a émis le vœu qu'une histoire suisse voie le jour, dans laquelle on traite la question du développement de la civilisation et des arts. L'Association a pris part au congrès pédagogique international de Vienne ; elle fut représentée par plusieurs de ses membres ; M. Tremp fut nommé vice-président du congrès. Le rapport contient encore les comptes rendus particuliers sur la marche de quelques sociétés cantonales, sur celles de Saint-Gall, de Berne, du Tessin, du Valais et de

Fribourg. Dans ce dernier, on signale la réussite de la réunion qui a eulieu à Guin ; on indique le sujet sur lequel a roulé la discussion ; on rappelle la nécessité de s'abonner au *Bulletin pédagogique* pour faire partie de la société et on dit la composition du comité. Le rapport général se termine par l'indication de l'état des comptes pour l'année 1911. Les recettes s'élèvent à 1,402 fr. et les dépenses à 1,468 fr.

Fribourg. — Planfayon vient d'inaugurer sa seconde maison d'école, destinée aux enfants des communes d'Oberschrot et de Zumholz. Les plans en ont été faits par l'architecte Devolz.

La fête a eu lieu le 8 décembre en présence de M. Deschenaux, président du Conseil d'Etat, suppléant de la Direction de l'Instruction publique. Après les Vêpres, le clergé, les autorités et les enfants des écoles se sont dirigés en procession vers le nouveau bâtiment, qui a été béni par M. Schuwey, curé de Planfayon. La musique et le Cæcilienverein se sont produits tour à tour ; les écoliers ont chanté eux aussi, puis M. le conseiller d'Etat Deschenaux a parlé, en allemand, à la population réunie sur la place. L'orateur a dit les bienfaits de l'école populaire et félicité les autorités de Planfayon de leur esprit de progrès. M. l'inspecteur scolaire Schuwey a prononcé aussi quelques paroles, après quoi un banquet a réuni un certain nombre d'invités à l'hôtel de l'*Alpenklub*.

† **M^{lle} Mélanie Perret.** — Une existence humble, mais riche en mérites vient de s'éteindre à Bulle dans la personne de M^{lle} Mélanie Perret, ancienne institutrice, pieusement décédée à la suite de quelques jours de douloureuse maladie. Née à Bulle le 31 décembre 1840, la défunte achevait sa 72^{me} année. Malgré une vie toute de travail, de sacrifices et souvent de privations volontaires on ne lui aurait pas attribué cet âge. M^{lle} Perret s'était vouée de bonne heure à l'enseignement. Elle fit toute sa carrière à Bulle où elle passa quarante années de sa vie à la tête des classes supérieures de la ville. C'était une institutrice cultivant simultanément l'intelligence et le cœur de ses élèves. Les nombreuses générations qui ont passé à son école parlent encore de leur ancienne maîtresse avec une respectueuse admiration. M^{lle} Perret était la justice même et le dévouement incarné. Pas de différence chez elle entre l'enfant du pauvre et celui du riche ; l'un et l'autre étaient l'objet de la même bienveillance et de la même sollicitude. Retirée de l'enseignement officiel, il y a une quinzaine d'années, M^{lle} Perret fonda à son domicile une école enfantine qui fut très appréciée et qu'elle dirigeait

encore il y a une dizaine de jours, alors qu'elle sentait déjà les atteintes de la cruelle maladie qui devait la conduire à la tombe. M^{lle} Perret est morte dans la pauvreté comme elle avait vécu. Les économies réalisées au cours de sa longue carrière ont servi au fur et à mesure à soulager des infortunes. Le décès de M^{lle} Perret est un événement pour Bulle où sa mémoire demeurera en bénédiction. L'exemple de sa foi et de ses vertus est le plus bel héritage qu'elle ait pu laisser à la population de cette ville.

Zurich. — M. F. Zollinger, secrétaire de l'Instruction publique du canton de Zurich et rédacteur des *Feuilles suisses d'hygiène scolaire*, a présenté au récent Congrès d'éducation morale à La Haye, un magistral rapport sur la création d'un Bureau international d'éducation. Il ne s'agit pas là, du reste, d'une idée qui lui était nouvelle. M. Zollinger avait déjà, dans des circonstances précédentes, défendu la même proposition. Une motion en faveur d'une création de ce genre ayant été acceptée cette année par le Conseil national suisse, et le Conseil fédéral ayant été invité à étudier la question, la proposition de M. Zollinger prend un grand intérêt d'actualité. Le bureau international qu'il demande devrait, dans sa pensée, comprendre les services suivants : un musée d'ethnographie de l'enfance ; des archives et une bibliothèque pédagogique centrale ; des instituts pour la pédologie, l'ethnologie et l'hygiène de la race ; un bureau pour l'élaboration du travail de classement, information, etc. ; le Conseil international d'éducation ; des fondations pécuniaires en vue d'œuvres populaires. M. Zollinger a compris qu'un tel Bureau devait avoir, pour le moment, moins à élaborer des règlements et à proposer des lois nouvelles, qu'à permettre une étude approfondie de l'enfant et de ses conditions de développement. Son rapport, qui a été distribué aux Congressistes de La Haye, les a vivement intéressés. C'était comme une pièce de résistance après les discussions théoriques et souvent confuses auxquelles ils avaient assisté les jours précédents.

Valais. — Les collèges de ce canton sont fréquentés par 525 élèves : Brigue a 113 élèves ; Sion, 127 et St-Maurice, 285. Tous les jeunes gens qui sont au collège de Sion, sauf un, sont Valaisans ou appartiennent à des familles résidant dans le canton. L'établissement de St-Maurice a autant, sinon plus d'élèves que les deux autres réunis. Les trois collèges ont comme annexes, des pensionnats qui sont fréquentés par la majeure partie des collégiens.

Argovie. — Dans ce canton, les instituteurs sont nommés par les électeurs communaux et soumis périodiquement à la réélection. Cette extension excessive des droits populaires a provoqué une situation intenable. Les dissensions politiques et religieuses, les querelles de village entrent en jeu plusieurs mois avant la réélection des régents qui, par leur position, prêtent tout naturellement le flanc à une foule de critiques réelles ou imaginaires. L'instituteur dirige la société de chant, de musique ou de gymnastique; celle-ci n'obtient-elle pas le succès espéré, c'est son chef qui, la plupart du temps, n'est pas rétribué pour le travail assumé en dehors de ses occupations habituelles, qui supporte le poids des mécomptes et des déceptions. Pour se prémunir contre les caprices du scrutin populaire, les instituteurs ont fondé une association dont le but est d'assister ceux d'entre eux qui sont menacés de perdre leur place injustement, par une non-réélection basée sur des motifs qui n'ont rien de scolaire. Cette société défend à ses membres de se présenter à une place devenue vacante par non-réélection injustifiée du titulaire précédent et s'efforce, sous menace de boycott, d'imposer aux communes des salaires plus élevés. Au Grand Conseil des voix se sont élevées pour déclarer cette institution illégale. On leur a répondu que ce syndicat d'instituteurs était imposé en fait par les circonstances, et ceci d'autant plus que l'Etat ne fait rien pour venir en aide aux instituteurs menacés de perdre leur place pour des raisons de politique locale. Le directeur de la justice lui-même a reconnu que les instituteurs se trouvaient dans un état de nécessité et une des personnalités les plus influentes de la politique cantonale, M. le député aux Etat Isler, a conseillé aux instituteurs de prendre l'initiative d'une campagne pour réviser l'article constitutionnel, qu'il a qualifié de malheureux et de peu pratique.

France. — M. Ferdinand Lot, professeur à la Faculté des lettres de Paris, prédit la faillite de cette faculté et l'on pense bien que la nouvelle a provoqué quelque émoi dans le monde universitaire. On se plaisait à croire que cette faculté était une des premières d'Europe, que le chiffre de ses étudiants ne cessait de s'accroître, d'année en année, et que sa prospérité était brillante. M. Ferdinand Lot — qui doit la connaître, puisqu'il y enseigne — nous dit, en propres termes, dans une série d'études que publie la *Grande Revue* : « 1^o Les deux tiers des personnes inscrites à cette faculté ne sont pas de vrais étudiants; 2^o les deux tiers des étudiants réels ne fréquentent pas la faculté; 3^o ceux qui suivent réellement

l'enseignement font de mauvaises études. » M. Ferdinand Lot déclare : « Tout est à réorganiser de fond en comble si on veut sauver la faculté d'une ruine scientifique prochaine. »



AVIS

Le Bureau du Comité de la Société d'éducation rappelle aux membres du corps enseignant que les travaux individuels sur le sujet à l'étude pour 1912-1913 doivent être adressés aux inspecteurs scolaires respectifs pour le **15 janvier prochain au plus tard**. Les rapports d'arrondissements devront être prêts pour le **15 mars**.

POUR LE BUREAU :

A. Ducry, secrétaire.

F. Barbey, prés.

Fribourg, le 21 décembre 1912.

